



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2013

DATE DE CONVOCATION

30 mai 2013

DATE D’AFFICHAGE

30 mai 2013

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATION : 00

DELIBERATION N°2013/16/M-T

L’AN DEUX MILLE TREIZE LE CINQ JUIN Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **CHAVERIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



.../...

Délibération n°16/2013/MT
Portant approbation de l'avant-projet détaillé
pour la piste de agricole de Risquetout Ouest

Objet : Piste agricole de Risquetout Ouest/Avant-projet détaillé.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Les communes de Macouria et de Montsinéry-Tonnégrande se sont toutes deux engagées à reprendre en intégralité la voirie de Risquetout Ouest, hors d'usage.

Une première portion, de 5 kilomètres environ, a été retenue et bénéficie de financements à 100%.

Conformément aux décisions arrêtées, le programme de travaux se décline de la manière suivante :

- En base : 560 120,00 €,
- Pont Forestier : 125 455,00 €,
- Passage busé/Entrée parcellaire : 74 283,00 €

Soit un total de 759 858,00 €

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Arrêter le programme des travaux en base et en options éventuelles.
- Autoriser le Maire à lancer les travaux.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant l'approbation de l'avant-projet détaillé pour la piste agricole de Risquetout Ouest ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **ARRETE** le programme des travaux en base et en options éventuelles.

Article 2: **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux.

Article 3: AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 05 juin 2013



Le Maire,


Patrick LECANTE

Publication le : 18 JUIN 2013

